



APMM

2 décembre 2004

Association des Populations des Montagnes du Monde

50, boulevard Malesherbes 75008 Paris – F - Tel. : +331.42.93.86.60. – Fax : +331.45.22.28.18.

E.mail : c.stanislas@apmm-wmpa.org

COMPTE-RENDU DE LA 2EME REUNION PLENIERE DU BUREAU DE L'APMM Le jeudi 2 décembre 2004, à Turin (Italie)

1. INTRODUCTION AUX DEBATS	1
2. ACTION INTERNATIONALE DE L'APMM.....	2
3. DEVELOPPEMENT DES ECHANGES ET DE LA COOPERATION ENTRE TERRITOIRES DE MONTAGNES.....	3
4. DECISIONS FINANCIERES	5
5. CALENDRIER 2005 (ASSEMBLEE GENERALE ET RENCONTRE REGIONALE AFRIQUE)	5

ANNEXES

• Programme de travail 2005.....	7
• Fondation Internationale	9
• Conférence Intergouvernementale.....	11
• Liste des participants	13

1. INTRODUCTION AUX DEBATS

Le Vice-président de la région Piémont, Roberto Vaglio, souhaite la bienvenue aux membres du bureau de la part du Président, Enzo Ghigo. Le Président Lassalle remercie Roberto Vaglio de cet accueil qui témoigne de la constance de son engagement à l'APMM depuis l'origine. Il exprime sa reconnaissance à Pierre Rémy - père spirituel de ce projet – et remercie la petite équipe de l'APMM, Claudine Stanislas et Gitta Jacob, pour la préparation de cette réunion dans des délais serrés. Il salue MM. Alain Jouret et Philippe Pialoux, représentant les Ministères français des Affaires Etrangères et de la Coopération, grâce au soutien desquels la réunion de Turin a pu se tenir. Il remercie également VSF-CICDA et la Commune de Saluzzo pour leur soutien à la manifestation. Il souhaite la bienvenue aux délégations présentes d'Afrique (Cameroun, Madagascar, Maroc, Ouganda), d'Amérique Latine (Colombie, Bolivie, Equateur, Pérou), d'Asie (Kirghizstan, Inde, Népal), d'Europe (France, Italie, Portugal, Roumanie, Italie), dont la liste complète figure en annexe.

Il rappelle l'importance de la montagne dans le monde avec 35 % de la surface et 15 % de la population. La montagne renferme en son sein quelques unes des plus grandes richesses naturelles de la planète, et pourtant les montagnards n'en maîtrisent pratiquement aucune. Les constructions politiques, culturelles, font qu'ils se trouvent souvent marginalisés. Cette reconnaissance de leur droit à avoir leur mot à dire sur la ressource est un élément essentiel pour l'avenir.

Après Chambéry, la rencontre de Quito a permis de sceller en 2002 la naissance officielle de l'APMM avec l'adoption de la Charte qui est sa constitution, la formalisation du bureau et la définition des grands axes de travail contenus dans le procès-verbal du bureau plénier d'Ispoure qui est formellement adopté à l'unanimité.

Il reste selon le Président à donner au mouvement l'élan décisif qui lui permette de s'imposer à tous de façon incontournable. Il rappelle que l'APMM n'a pas la prétention à prendre la place de qui que soit, mais qu'elle est là pour travailler avec tous ceux qui sont déjà engagés dans un chantier délicat qui appelle intelligence du cœur, compréhension et optimisme. Dans un monde déchiré cette initiative d'hommes et de femmes pour aider tous ceux qui veulent entreprendre et se rassembler confère à ce mouvement pacifique toute sa

légitimité. Après l'Europe, l'Asie, les Andes, c'est ce message que l'APMM ira porter en Afrique l'année prochaine.

Afin d'avancer dans le même direction, le Président invite chaque délégation à réagir aux propositions présentées avec l'objectif que la longue litanie des souffrances exprimées à chaque rencontre – exode de la population, déstructuration des communautés, perte d'identité – ne soit plus une fatalité. *« Aussi évolué soit-il dans la pensée et dans sa capacité à communiquer, jamais le monde n'a été aussi enfermé dans des certitudes qui l'enchaînent. Tant de difficultés portent en elles des germes de violences. Les hommes et les femmes de la montagne - de tous temps pacifiques - sont porteurs d'espérance. Leur souffrance les a poussés à réaliser des prouesses, souvent décuplée par les conditions extrêmes, révélant leur génie et leur créativité. Pour que le village mondial, qui - qu'on le veuille ou non se construit devant nos yeux – ne soit plus uniquement mené par des groupes armés qui feront régner la terreur ici et là, il appartient à ces hommes et ces femmes de s'engager pour préserver le fil de la réflexion, de l'humanité, de l'équité, dans un projet qui dépasse chacune de leur vie. C'est parce qu'ils sont les premiers à ouvrir le chemin que c'est difficile. »*

Il y a enfin le manque de moyens des communautés de montagne. C'est à l'APMM d'y répondre et elle ne va pas le faire toute seule, ni le promettre sans le tenir ; c'est le sens du plan d'action proposé. Il faut en priorité parachever l'organisation. A partir de trois ou quatre idées forces à décliner à travers le monde il faut faire partager cette conviction à tous ceux rencontrés. Pour changer de façon significative les choses, l'APMM a commencé à travailler à un projet de fondation, et rencontré des mécènes susceptibles de s'engager dans son idéal. Pour le printemps 2006 à Paris elle veut monter la première conférence intergouvernementale sur la montagne. C'est un projet ambitieux qui doit mobiliser les chefs d'états des pays de montagne pour que cette grande idée devienne un très grand programme repris par les puissants de ce monde. Au même moment elle lancera l'observatoire mondial de la montagne, parce que l'on ne peut pas peser sur le cours des choses, engager les militants, s'il n'y a pas une lisibilité de tous les enjeux, forces et difficultés en présence... Ce tableau de bord à jour devrait renseigner tous ceux qui agissent. C'est un projet qui demandera beaucoup de travail et l'engagement de tous. Le premier label de produits de montagne en cours de préparation permettra de présenter des produits de qualité sources de revenus pour les producteurs de montagne. Voilà tracé dans ses grandes lignes le programme proposé.

« Chaque fois qu'un montagnard a commencé à cheminer sur un chemin qui n'existait pas il ne s'est jamais arrêté, et il a presque toujours été suivi. Ce programme nous permettra de mobiliser en haut et de créer de l'enthousiasme en bas, pour que l'homme rencontre l'homme, et que cette réconciliation permette d'entreprendre - dans un seul et même mouvement - les grands chantiers de notre temps. C'est à nous de savoir si nous voulons des montagnards debout, des montagnards qui gardent une lumière allumée sur leur territoire comme une lueur d'espoir dans ce monde si embrouillé et si difficile. Une petite lumière de paix. »

2. ACTION INTERNATIONALE DE L'APMM

En introduction Pierre Rémy rappelle sa décision de ne plus assumer les fonctions de secrétaire général pour des raisons personnelles qui ne tiennent ni au fonctionnement de l'APMM, ni à ses orientations. Il fait le choix de ne plus être en première ligne mais de rester engagé et choisit d'intervenir davantage en appui sur la base de son expérience.

Il rappelle la nécessité de structurer l'action en s'appuyant sur la charte pour un développement équitable et durable des territoires de montagne. Il souligne l'importance de ces deux termes inscrits dans la constitution de l'APMM et qui font son originalité.

Il évoque les deux missions essentielles qui ont motivé sa création :

- Mettre en relation les territoires de montagne, entre le Nord et le Sud, mais aussi entre le Sud et le Sud, pour partager expériences et moyens.
- Etre - sur le plan international - le porte-parole des préoccupations, des souhaits des populations de montagne auprès des sphères d'autorités.

Au-delà des nombreuses initiatives déjà prises, une nouvelle dimension pourra leur être donnée à travers la réunion d'une « conférence intergouvernementale » qui devrait poser la question de la prise en compte de la spécificité de ces espaces dans l'établissement de règles aux niveaux international, régional et national. Ceci implique la création d'un outil susceptible d'en améliorer la visibilité internationale. Un « observatoire international de la montagne » permettrait d'améliorer la connaissance des tendances fortes à l'œuvre et d'agir, de réagir mais surtout d'anticiper les évolutions. Enfin la création d'une « Fondation internationale pour

le développement équitable et durable des montagnes du monde» donnerait les moyens de mettre en place mécanismes et structures d'expression.

Les propositions pour développer les activités de l'APMM sont détaillées dans les 3 documents d'orientation diffusés en séance (et figurant en annexes).

1. Orientations générales pour 2005
2. Création d'une fondation internationale comme moyen de développer la coopération entre territoires de montagnes
3. Réunion d'une Conférence Intergouvernementale sur la Montagne ouvrant un dialogue constructif entre populations locales et chefs de gouvernements des pays de montagne.

A l'issue du débat, ces propositions sont adoptées à l'unanimité avec les recommandations qui suivent. Elles seront mises en œuvre en concertation étroite avec les populations de base représentées, dans le respect des valeurs fondamentales (durabilité, équitabilité, solidarité, démocratie) qui ont présidé à la création de cet espace d'expression des populations qu'est l'APMM, et avec le souci permanent d'apporter une plus-value susceptible de mobiliser de façon plus efficace l'ensemble des partenaires, en particulier les bailleurs de fonds.

Le Président Lassalle rappelle l'importance d'inspirer confiance aux gouvernements afin qu'ils s'engagent aux côtés des populations et leur permettent ainsi de développer les actions nécessaires. Dialoguer à ces différents niveaux est l'une des missions prioritaires qui sera confiée au futur secrétaire général qui sera recruté d'ici la fin de l'année. A ce propos Jean Lassalle remercie Pierre Rémy pour son action. Il évoque son renoncement aux fonctions de secrétaire général, mais aussi son souhait de continuer à voir grandir l'APMM et de pouvoir travailler en prenant du recul. Il reste un militant, un homme engagé, avec son expérience, son imagination. Pour le remplacer il propose de recruter avant Noël un nouveau secrétaire général dont le statut changera. Pierre Rémy était secrétaire général politique et bénévole. Il propose de prendre un secrétaire général rémunéré, coordonnateur de toute l'action, qui sera chargé de mettre en œuvre la politique définie par le bureau. Il rappelle à ce propos l'appel à candidatures lancé par le bureau exécutif du 6 octobre dernier et invite les membres à présenter rapidement des candidatures éventuelles.

3. DEVELOPPEMENT DES ECHANGES ET DE LA COOPERATION ENTRE TERRITOIRES DE MONTAGNES

AFRIQUE : Diversement structurée selon les pays, la coopération entre territoires de montagnes d'Afrique se développe avec une préoccupation majeure, celle d'un développement économique possible par la forte plus value des ressources précieuses qu'ils recèlent. Face aux préoccupations nationales de réduction de la pauvreté, les régions de montagne s'intègrent dans les programmes nationaux de développement équitable et durable en faisant valoir leurs avantages comparatifs. Ainsi l'APMM Madagascar constituée en 2002 a élaboré un plan d'action validé par le gouvernement malgache sur les thèmes de la gestion intégrée de l'eau, de l'intercommunalité et de la promotion des produits à forte valeur ajoutée (soie, vanille, huiles essentielles). Au Cameroun les initiatives se poursuivent depuis les échanges d'expériences entre maires camerounais et français en 2003 sur le thème de la gouvernance locale et de la gestion du territoire. Elles ont abouti à la constitution en association des élus de montagne et à la décision d'accueillir l'APMM en 2005. Avec le soutien de l'ONG Mairies-conseils, la réflexion des communes se poursuit sur les opportunités d'intercommunalités par massifs. En Ouganda 50 % de la population vit sur les hautes terres qui recèlent des richesses rares à fort potentiel économique. Une réunion récente de tous les maires sur la décentralisation a permis la mise en place d'une task force pour le développement des montagnes. Un soutien renforcé de l'APMM favoriserait la création d'une structure spécifique de dialogue entre les communautés de montagne et le gouvernement ougandais.

Un travail important est entrepris au Maroc sur la montagne, notamment à travers un projet de loi ou de politique montagne actuellement examiné en comité interministériel.

Cependant l'essentiel des énergies, de la société civile en particulier, sont mobilisées sur d'immenses chantiers transversaux qui nécessitent des réponses urgentes : lutte contre la pauvreté, accès de tous à l'éducation et à la santé, statut de la femme, développement démocratique et de la démocratie locale en particulier, instance équité et réconciliation pour la prévention des violations graves contre les droits humains, lutte contre les divers intégrismes,...

Le noyau fondateur de l'APMM au Maroc a réussi à sensibiliser autour de l'APMM de nombreuses personnes physiques, principalement des chercheurs et des membres d'associations accompagnant des populations de montagne. Cette adhésion première au projet APMM est étroitement liée à la perspective de construire ensemble l'APMM - Méditerranée. Offrant d'emblée un terrain pour l'une des missions que s'est assignée l'APMM, à savoir contribuer à construire la solidarité internationale (non seulement nord-sud, mais aussi sud-sud et nord-nord), l'APMM-Méditerranée représente une initiative des plus innovantes de l'APMM.

Pour faciliter sa construction et éviter les nœuds que représentent les nombreux conflits existant à l'est, le noyau fondateur marocain propose de commencer par la construction de l'APMM-Méditerranée Occidentale regroupant les pays du Maghreb, les pays européens riverains tels l'Espagne, la France, l'Italie et aussi le Portugal. La pertinence de cette proposition repose également sur l'évolution du processus de Barcelone et sur la réalité de l'APMM dont les membres méditerranéens actuels proviennent de ces derniers pays.

Au sein du Maroc, la position actuelle consiste, non pas à créer une nouvelle association, mais plutôt à offrir un cadre de mise en commun et synergie des divers acteurs en montagne. Parmi eux, les représentants traditionnels des communautés montagnardes considérés par les populations locales comme les plus légitimes à côté de quelques « vrais élus » méritent une attention vigilante. Les mobiliser à prendre leur place comme prévu par les statuts de l'APMM et à renforcer ainsi le premier collège interpelle l'ensemble de l'APMM.

AMERIQUE ANDINE : En Amérique Andine des organisations fortes (représentant plusieurs millions d'indigènes) et multiséculaires se mobilisent sur les thèmes du territoire, de la ressource, de l'identité culturelle et de la souveraineté de peuples. C'est sur ces organisations actives que l'APMM doit s'appuyer. Ainsi en Bolivie, en octobre 2002 s'est tenue à Achocalla, la 1^{ère} rencontre régionale Andine qui a précédé la rencontre de Quito. L'APMM est perçue depuis dans les Andes comme un espace d'expression, de dialogue, d'articulation et de défense des droits collectifs au niveau global. Des initiatives transnationales émergent de ces structures de base, comme celles de l'AICO (Association des Autorités Indigènes de Colombie) entre la Colombie et l'Equateur sur la défense des écosystèmes menacés et entre peuples Wayuu de Colombie et d'Equateur. La tenue en 2005 et 2006 d'une rencontre continentale andine et d'un bureau APMM permettrait d'échanger sur ces projets et de renforcer l'appui aux initiatives locales engagées par des populations solidairement organisées dont l'histoire transcende les frontières nationales.

ASIE : L'APMM Népal a déposé ses statuts et compte parmi ses membres des représentants de communautés comme le FECOFUN (Fédération Népalaise des Groupes d'utilisateurs de la Forêt qui regroupe 1000 représentants de groupes locaux), et d'autres qui gèrent l'eau et l'irrigation, l'énergie, l'éducation, la santé. Elle s'est réunie et a commencé à identifier les problèmes les plus sensibles. Après Ispoure, une action concrète a même été lancée au nom de l'APMM par FECOFUN, sous la forme d'une pétition qui a permis de faire baisser les taxes gouvernementales sur les produits forestiers de 40 % à 15 %, mais aussi de faire en sorte qu'elles bénéficient aux groupes locaux qui gèrent la forêt.

Le Népal est en proie à une insurrection armée encadrée par les Maoïstes qui exigent que chaque maison leur donne un homme pour leur armée, mais aussi verse des taxes dont le montant s'élève à 50 % de toutes les valeurs produites. Ainsi même quand les populations locales parviennent à faire diminuer la ponction du gouvernement central sur les ressources locales, elles se retrouvent devant les exactions des insurgés. Grâce à leur travail depuis 9 ans à Dailekh, 20000 femmes et enfants ont réussi à tenir tête aux insurgés et à refuser de payer leurs taxes et les ont même chassés. Pour elles c'est ici le seul résultat positif : la vacance ou même l'absence de tout pouvoir ou administration extérieure leur a permis de s'organiser localement et d'introduire une forme de démocratie réellement participative et directe, grâce à la petite taille des communautés. Cela prouve bien, selon elles, que le développement ne doit pas tant s'appuyer sur les territoires que sur leur gouvernance par leurs populations dont la tradition et la capacité d'organisation pour la gestion des ressources et des territoires sont anciennes.

Dans l'Hindoukouch à l'ouest de l'Himalaya, en Afghanistan (à 80% au dessus de 1000 m d'altitude), Madera (Mission d'aide au développement des économies rurales en Afghanistan) qui participe depuis Chambéry à l'APMM, a vu au cours des cinq dernières années le contexte considérablement évoluer: après la chute des talibans, l'Etat afghan est en cours de reconstruction : le Président Karzai a été élu avec une forte participation; son gouvernement est en place; les élections législatives vont intervenir au printemps; suivront dans le moyen terme des élections locales. Mais les promesses de soutien financier de la communauté internationale se concrétisent trop lentement. Par ailleurs, la production de pavot a repris de plus belle. Ses effets sont dévastateurs (coûts du foncier en hausse, abandon du vivrier, dépendance accrue des paysans vis-à-vis du narcotrafic...) et son éradication durable suppose des conditions d'accompagnement qui ne sont pas réunies aujourd'hui, marquant la difficulté de construire rapidement une économie rurale saine. Les programmes de développement intégrés (éducation, santé, agriculture élevage) sont plus que jamais nécessaires et malheureusement difficiles à mettre en oeuvre, tant les ONG et les financements sont cloisonnés. Madera conduit des opérations d'appui au développement rural (génie civil, agriculture, santé animale, forêt, micro-crédit) en tentant de promouvoir le développement local à partir d'actions d'urgence toujours nécessaires, dans trois zones du pays (à l'Est près de la frontière pakistanaise depuis dix-huit ans, au centre dans le Hazarajat depuis dix ans et à l'Ouest dans la province de Ghor depuis quatre ans) avec des financements internationaux, notamment européens et français (<http://www.madera-asso.org>). Ces actions, conduites dans le cadre de programmes régionaux, sont peu à peu relayées par des politiques nationales, telles les NSP (programmes de solidarité nationale) : les populations des districts concernés sont invitées à élaborer des programmes d'investissements prioritaires (méthodes participatives), à désigner des

comités de pilotage, qui disposent de moyens financiers pour les réaliser avec le concours d'ONG ou d'entreprises locales. Madera s'inscrit dans la charte de l'APMM en cherchant à créer des partenariats entre les territoires d'Afghanistan où elle intervient et d'autres régions ou collectivités locales d'Europe et à repérer ou appuyer des organisations afghanes qui se préoccupent de faire connaître les conditions actuelles d'existence des populations de montagne et leurs attentes spécifiques vis-à-vis de la communauté internationale.

Dans ce cadre, le rôle de l'APMM ne doit pas tant être de lancer des actions que de motiver et soutenir les efforts locaux de structuration et de prise en main de leur propre développement par les populations locales. Ainsi, le projet de centres de ressources permet aux populations de montagne qui souffrent d'isolement et sont privées d'accès à la connaissance et aux nouvelles technologies de communiquer entre elles et d'échanger leur savoir faire, de se former et s'informer mutuellement. La Fondation paraît également un excellent moyen de rassembler les moyens d'aider les populations locales à se prendre en charge elles-mêmes. Bien des succès de gestion locale de fonds nationaux dans les domaines de l'eau et irrigation, ou de l'électricité justifient pleinement la revendication des communautés à gérer de tels équipements. Enfin les populations de montagne doivent avoir des compensations pour les services environnementaux et la gestion de ressources utilisées en aval (eau et forêt). L'action sur les labels permettra de promouvoir et même de créer des moyens d'existence pour les populations de montagne : le thé, le café, les plantes médicinales etc.

EUROPE : En Europe les collectivités de montagne sont structurées depuis plusieurs années en organisations actives sur le plan national (UNCHEM pour l'Italie, ANEM pour la France) et européen (l'AEM). Le Vice-président Valerio Prignachi, réaffirme l'intérêt et l'engagement de l'UNCHEM (Unione Nazionale Comuni Comunità Enti Montani), organisation fondatrice de l'APMM, qui représente toutes les collectivités de montagnes italiennes. Il propose de tenir début janvier une réunion de concertation et de coordination pour une meilleure synergie entre les organisations fondatrices de l'APMM dans la mise en œuvre de ces orientations et leur financement. Cette réunion devrait permettre de donner une impulsion nouvelle aux engagements des partenaires européens.

La Suisse représentée par une délégation du Canton du Valais fait état de l'existence d'un groupement des populations de montagne (le SAB) dont le rapprochement avec l'APMM pourrait être envisagé à terme. La capacité à convaincre et rassembler plus fortement au plan européen de l'association passe cependant, selon la Vice-présidente, Gabrielle Nanchen, par le respect de certaines règles formelles dans la tenue des réunions statutaires.

Au sein de l'Association des municipalités portugaises vient de s'engager une discussion sur la création d'une section montagne qui permettra à terme de renforcer la participation portugaise à l'APMM. L'accueil d'une réunion APMM au Portugal marquerait le soutien apporté à ce projet.

CONCLUSION : L'agenda 2005 devra prévoir l'organisation de débats permettant un appui renforcé aux initiatives locales et régionales par la mise en place d'espaces d'expression et de relais de leurs dynamiques (création d'une région méditerranéenne, poursuite des dynamiques andine, himalayenne, africaine et européenne). La structuration du réseau devra s'appuyer sur les organisations représentatives légitimement mises en place et dont l'inventaire reste à dresser. L'APMM devra débattre à son prochain bureau des modalités de participation, de communication et de son organisation interne (fonctionnement associatif à l'international, renforcement des collèges 2 et 3, déroulement des réunions). La consolidation de son action doit faire l'objet de réflexions spécifiques (capitalisation et transmission des initiatives, méthodologies et mécanismes d'expression des populations, reconnaissance de l'identité montagnarde au niveau européen, travail sur l'identité des hommes parallèlement à celui sur les produits dans le cadre du projet de label).

4. DECISIONS FINANCIERES

Exercice 2003 : Le Trésorier, Jacques Larrochette, présente l'exercice 2003 de l'Association. Avec 249.000 Euros de recettes et 103.000 Euros de dépenses, le résultat positif de 146.000 Euros a permis d'absorber les insuffisances de fonctionnement de 90.234 Euros de 2002 et de 46.011 Euros de 2001. Le résultat net de l'exercice 2003 est positif (10.111 Euros). Pour assurer le fonctionnement normal de l'année 2003 et pour combler les insuffisances des années 2001 et 2002, l'association a bénéficié en 2003 d'une subvention de 30.500 Euros accordée par le Ministère français de l'Intérieur. L'ANEM lui a attribué une subvention de 60.000 Euros et a accepté de renoncer au recouvrement de la dette à son encontre pour un montant de 111.910 Euros. Par ailleurs elle a reçu de la Fondation pour le Progrès de l'Homme une subvention de 15.000 Euros. Dans le cadre de l'organisation de la réunion d'Ispre, en septembre 2003, elle a bénéficié d'un soutien financier de 20.000 Euros de la région Aquitaine et de 8000 Euros de la DATAR. La contribution des participants s'élève à 3.523 Euros. Le Président rappelle le coût important de la mise en route de l'association et souligne l'absence de dettes de l'Association. Le compte 2003 est adopté à l'unanimité.

Situation 2004 : Le budget va s'équilibrer à 238.000 Euros, avec pour principales recettes différentes subventions reçues du Ministère des Affaires Etrangères et du Ministère de l'Intérieur, ainsi que des cotisations des adhérents. Déduction faite des dépenses courantes (frais de fonctionnement, de déplacements, salaires, etc) le résultat dégagé devrait atteindre 20.000 Euros. Le Trésorier souligne que les fonds propres de l'association sont redevenus positifs à fin 2003 et que le résultat prévisionnel de 2004 sera à l'équilibre à un même niveau. Cependant la faiblesse de ce montant nécessite de poursuivre la recherche de nouvelles sources de financements avec l'engagement de chacun.

Perspectives 2005 : Le Président fait état des démarches en cours et obtient à l'unanimité un vote de confiance du bureau pour les poursuivre avec l'objectif de rassembler pour 2005 un budget – d'environ 300.000 Euros - permettant de mettre en œuvre le programme adopté.

5. CALENDRIER 2005 (2EME ASSEMBLEE GENERALE & 1ERE RENCONTRE REGIONALE AFRIQUE)

En 2005 l'APMM tiendra à Yaoundé, au Cameroun sa 2^{ème} Assemblée Générale après Quito et la 1^{ère} Rencontre Régionale Afrique, selon le calendrier prévisionnel (**qui reste à confirmer**) ci-après :

- Dimanche 11 décembre : arrivée des participants
- Lundi 12 et mardi 13 décembre : 1^{ère} Rencontre régionale Afrique
- Mercredi 14 et Jeudi 15 décembre : 2^{ème} Assemblée Générale APMM
- Vendredi 16 et samedi 17 décembre : programme de visites
- Dimanche 18 décembre : départ des participants.

Parmi les 39 pays africains invités à la rencontre Afrique, une dizaine de pays phares seront identifiés pour avancer dans la réflexion. 5 participants par pays phares seront associés à cette phase préparatoire (un représentant du gouvernement sur les aspects décentralisation, deux représentants élu et non élu des populations, un technicien/chercheur et un représentant d'ONG).

Calendrier :

- Janvier : Constitution d'un groupe de travail autour du secrétaire général associant différents partenaires, notamment institutionnels. Identification d'un modérateur facilitateur.
- Février-avril : forum Internet d'échange sur les thèmes gérés par l'APMM avec la collaboration technique du Mountain Forum. Choix des thèmes et des participants au cours d'ateliers par pays phares.
- Mai-juin : Rencontre préparatoire d'une quinzaine de personnes, pour finaliser la méthodologie et mettre en place la logistique.
- Décembre : rencontre au cameroun.

Thèmes pressentis : décentralisation, gestion des ressources naturelles, agriculture de montagne, typologie et cartographie des montagnes.

Objectifs de la rencontre :

- Créer une dynamique de constitutions d'APMM nationales dans les principaux pays d'Afrique en mobilisant les réseaux d'élus et d'ONG dont le recensement se fera en s'appuyant sur les grands réseaux implantés en Afrique.
- Elaborer un plan d'action mettant en exergue la diversité et la spécificité africaines. Le renforcement de leur lisibilité permettra aux partenaires déjà partiellement identifiés de s'engager techniquement et financièrement.

La délégation camerounaise fait état des contacts pris avec les autorités qui révèlent un engagement fort de la partie camerounaise et une volonté politique d'engager les collectivités dans une démarche d'ouverture internationale et de coopération. Cependant du fait de la restructuration en cours de certaines institutions liées aux récentes élections présidentielles, d'autres contacts sont prévus dans les semaines à venir pour préciser ces engagements.

ANNEXES :

	pages
• Programme de travail 2005	7
• Fondation internationale	9
• Conférence Intergouvernementale sur la Montagne	11
• Liste des participants	13

1 - L'Association des Populations des Montagnes du Monde : origine - projet – programme –organisation - moyens

I – Origine. - L'APMM peut être regardée comme l'expression, à l'échelle mondiale, du mouvement multiséculaire de solidarité des montagnards. La montagne a en effet une longue tradition de solidarité. Sans elle les populations de montagne n'auraient pu survivre et progresser dans un environnement très difficile et très contraignant. La solidarité s'est inscrite d'abord dans les communautés traditionnelles de montagne. Mais avec l'ouverture sur le monde, ces communautés ont pris conscience que d'autres territoires de montagne étaient confrontés aux mêmes défis et qu'il était donc souhaitable de se rencontrer, d'échanger et de coopérer à la mise en œuvre de solutions communes. Mais aussi que leur destin ne se jouait pas seulement au niveau local mais également au niveau national, là où se prennent les décisions qui engagent l'avenir de leurs territoires, et qu'il fallait en conséquence pouvoir peser sur ces décisions et donc être présent à ce niveau. Enfin que l'évolution de la montagne n'était pas simplement un enjeu pour les populations qui les habitent mais pour toute l'humanité en raison de l'apport exceptionnel de ces territoires (près de 35% de la superficie des continents, 15% de la population mondiale) à l'environnement, à la culture mondiale, à l'économie, et que dès lors la cause de la montagne avait une dimension universelle qui appelait une intervention de la communauté internationale.

C'est à partir de ces trois constats que les montagnards ont été conduits à mettre en place des formes nouvelles de solidarité et d'organisation. Celles-ci ont d'abord pris naissance dans des pays de montagne d'Europe (Suisse, Italie, France, etc.) où sont nées des associations d'agriculteurs de montagne puis de collectivités territoriales, au niveau national d'abord puis européen. Ce processus s'est par la suite étendu à l'ensemble de la planète après la réunion en juin 2000 – à l'initiative de l'Association Nationale des Elus de la Montagne et de Chambéry - d'un Forum Mondial de la Montagne qui a donné naissance quelques mois plus tard à l'APMM (avril 2001). Celle-ci se voyait alors confier une double mission: l'ouverture d'un espace de coopération et d'échange entre territoires de montagne pour partager connaissances et moyens, la création d'un outil d'expression et d'action international pour promouvoir des actions et politiques à la hauteur des nouveaux défis que doit affronter la montagne.

II – Projet. – L'APMM a défini en septembre 2002 à Quito, au cœur des Andes, son projet sous la forme d'une Charte des populations des montagnes du monde. Cette Charte a une portée et une ambition universelles : mettre en œuvre un développement « équitable et durable ». Equitable pour les populations qui doivent avoir accès aux mêmes droits civiques, garder le contrôle de leurs ressources et de la gestion de leur territoire, bénéficier pleinement des fruits de leur mise en valeur, être reconnues dans leur identité et dans la diversité de leurs cultures, disposer d'une large autonomie d'action, bénéficier d'une juste péréquation de la richesse nationale. Durable pour les territoires grâce à une démarche de diversification des activités, de valorisation des produits, de maîtrise dans l'utilisation de l'espace, de protection des activités agricoles et forestières, de maintien de la biodiversité, de gestion économe des ressources naturelles. Progresser rapidement dans ces directions suppose un engagement fort de la collectivité nationale et de la communauté internationale envers ces territoires, une coopération renforcée entre populations de montagne, un dialogue permanent entre décideurs et représentants des populations. Telles sont les grandes orientations du projet que met en œuvre l'APMM.

III – programmes d'action. – L'APMM a formalisé dans deux programmes d'action, dont elle assure la maîtrise d'ouvrage, ses deux missions principales : la mise en commun des connaissances et moyens par l'échange et la coopération, l'impulsion d'actions et de politiques nouvelles pour relever les nouveaux défis que doit affronter la montagne.

- Programme d'action n° 1 : « Echange et coopération entre territoires de montagne »

La mise en œuvre de ce programme repose sur :

1-La mise en place au niveau de chacun des pays de montagne d'organisations regroupant les populations de montagne (constituées sur le même modèle que l'APMM) susceptibles de parler au nom de ces populations, de les engager, de les mobiliser sur des projets. Sans ces organisations toute action ne peut être que ponctuelle et de peu d'impact réel.

2- La conclusion de conventions de partenariat et d'échange entre ces organisations et leurs équivalents, européens ou autres, pour définir les objectifs, les formes et les conditions de la coopération notamment dans le domaine du transfert de connaissances.

3- La réunion, tous les deux ans, d'un « Forum des territoires de montagne », avec trois composantes principales : séminaire, information, bourse des partenariats, susceptible de créer ou renforcer la dynamique

d'échange et de coopération entre territoires de montagne à l'occasion de sa préparation, de son déroulement, et dans ses prolongements.

Pour associer tous les partenaires de la montagne intéressés au succès de cette entreprise il est envisagé la création d'un « Centre pour la coopération et l'échange en montagne » adossé à une Fondation.

- Programme d'action n° 2 : « Nouveaux défis, nouveaux partenaires, nouveaux outils »

Ce programme comprend principalement trois axes :

1- La sensibilisation des gouvernements et institutions internationales aux enjeux de la montagne et la recherche commune de réponses adaptées aux nouveaux défis que posent les territoires de montagne à la nation comme à la communauté internationale. L'une des étapes les plus importantes de cette action sera la réunion à Paris d'une « Conférence intergouvernementale sur la montagne » en 2006 où les représentants des populations de montagne pourront ouvrir un dialogue avec les représentants des gouvernements et institutions internationales.

2- Le suivi de la situation des territoires de montagne aux différents niveaux (géopolitique, environnemental, culturel, etc.) en vue de connaître et apprécier les évolutions afin de mettre en œuvre des actions correctrices ou anticipatrices. La création programmée d'un « Observatoire international de la montagne » doit permettre de centraliser les informations et d'orienter les réflexions et recherches.

3- La mise au point de propositions de politiques, législations et programmes adaptés aux zones de montagne, à partir de l'analyse des situations concrètes, de l'évaluation des outils existants et de leurs éventuelles carences.

IV – Organisation. - L'APMM regroupe en son sein trois catégories d'acteurs : les collectivités territoriales et élus, les ONG et les chercheurs ou experts. Par sa composition elle est en mesure d'avoir une approche très transversale des questions en organisant un dialogue permanent entre les représentants de la société civile (ONG, scientifiques et experts) et les élus et collectivités ou communautés. Cette configuration apporte quatre avantages majeurs : représentativité territoriale, synergie de forces et complémentarité, mobilisation d'un potentiel exceptionnel de connaissances, accès au réseau de ces différentes composantes qui assure une présence dans de nombreux pays et zones de montagne.

Le Bureau est à l'image de la diversité des composantes sociales et géographiques de l'APMM. A côté des représentants des associations d'élus fondatrices, il fait une large place aux délégués des collectivités et communautés montagnardes des cinq continents, ainsi qu'aux ONG et personnalités qualifiées. Le président actuel est un élu pyrénéen, Jean Lassalle, député des Pyrénées Atlantiques. L'effort d'organisation et de mise en place de structures constituées sur le modèle de l'APMM est très largement engagé. La rencontre de Quito, sa préparation et ses suites ont permis d'assurer une forte présence en Amérique andine. La tenue de réunions préparatoires dans l'Himalaya a eu des effets identiques pour cette région. L'Afrique où se tiendra la prochaine Assemblée Générale de l'APMM et où sera organisée à cette occasion une réunion des montagnes d'Afrique constitue l'une des priorités géographique pour les années 2004 et 2005.

V- Moyens. – Durant ses trois premières années d'existence – sa phase de lancement - l'APMM a été financée par l'ANEM, les pouvoirs publics français, des collectivités et certains partenaires privés. L'année 2005 constitue une année de transition qui devrait voir la mise en place de financements plus pérennes. Parmi ceux-ci il convient de distinguer la participation des adhérents européens (collectivités, associations et organisations, individus) qui doit permettre de faire face aux coûts de fonctionnement de la structure internationale et notamment à la conception des programmes et propositions, à l'animation de la vie associative, à la communication et à l'information.

Le financement des deux programmes d'action est à rechercher par d'autres voies. Le programme n° 1 (coopération et échange entre territoires de montagne) qui vise à renforcer la solidarité montagnarde devrait relever aussi d'une solidarité plus générale, par exemple celle d'une Fondation privée dont l'APMM a entrepris la création. Le programme n°2 (nouveaux défis, nouveaux partenaires, nouveaux outils) ressortit plutôt à des financements contractuels avec des institutions publiques ou privées.

2 - Projet de création d'une Fondation Internationale « Pour le développement équitable et durable des montagnes du monde »

La présente note a pour objet de présenter au Bureau de l'APMM des propositions de travail pour la constitution d'une Fondation Internationale, sur son objet, ses missions, ses besoins de financement, en vue de présenter par la suite cette maquette aux partenaires susceptibles d'accompagner cette démarche.

I – Un objectif central : promouvoir la Charte de développement équitable et durable des territoires de montagne

Les 500 représentants des territoires de montagne de plus de 70 pays présents à la Rencontre mondiale des Populations de Montagne de Quito, en juin 2002, ont adopté une Charte pour « le développement équitable et durable » de la montagne. Equitable pour les populations qui doivent avoir accès aux mêmes droits civiques, garder le contrôle de leurs ressources et de la gestion de leur territoire, bénéficier pleinement des fruits de leur mise en valeur, être reconnues dans leur identité et dans la diversité de leurs cultures, disposer d'une large autonomie d'action, bénéficier d'une juste péréquation de la richesse nationale. Durable pour les territoires grâce à une démarche de diversification des activités, de valorisation des produits, de maîtrise dans l'utilisation de l'espace, de protection des activités agricoles et forestières, de maintien de la biodiversité, de gestion économe des ressources naturelles. Il s'agit donc d'un processus de développement qui envisage tous les aspects du développement car il ne peut en être autrement en montagne. De son succès dépend la capacité de la montagne à répondre à la fois aux attentes des populations et de la communauté nationale et internationale.

Les participants de Quito ont créé à dessein ce nouveau concept qui lie étroitement « équité et durabilité » car ils ont estimé qu'aucun développement ne peut être durable s'il n'est pas équitable. Dans la majeure partie de la planète, c'est à dire dans les pays en développement ou émergents, le concept de développement durable, seul, apparaît comme très insuffisant. Il ne devient acceptable que si l'équité est mise au même niveau.

L'APMM a reçu à Quito la mission de promouvoir la mise en œuvre de cette charte de développement équitable et durable. Il s'agit d'un objectif extrêmement ambitieux qui appelle la mobilisation de moyens importants. Aussi l'APMM souhaite que cette ambition soit relayée par la société civile au travers de la création d'une Fondation. Appuyer l'exercice de la solidarité entre populations de territoires affrontés à de grandes difficultés de développement relève bien, semble-t-il, de la mission d'une Fondation.

II – Une mission essentielle : faciliter l'échange et la coopération entre territoires de montagne et l'organisation des populations de montagne pour la mise en œuvre de la Charte

La mission de la Fondation sera principalement d'aider les populations des montagnes du monde, qui sont souvent parmi les plus marginalisées ou refermées sur elles-mêmes, à sortir de leur isolement, à s'ouvrir sur le monde, à échanger, à coopérer et, à cet effet, à s'organiser. Pour ces populations qui sont confrontées à des modifications rapides de leur environnement politique et économique et pour lesquelles il y a obligation d'apporter en permanence des réponses innovantes, le contact, l'échange, la coopération avec des territoires qui connaissent ou ont connu les mêmes difficultés sont parmi les moyens les plus efficaces de progrès.

Pour aider avec le maximum d'efficacité les populations la première condition est qu'elles s'organisent au niveau national. C'est à partir d'une organisation structurée, représentative, démocratique, que pourra être conçue et construite une politique d'ouverture et d'échange et que pourra être donné le maximum de retombées à ces échanges. La Fondation devra donc encourager la constitution de ces organisations de montagnards. A partir de ces points d'appui la recherche d'informations et le partage de connaissances sur les problématiques de développement pourront être rationnellement organisés. La Fondation pourrait alors soutenir des missions d'études et d'information constituées par ces organisations. De même elle pourrait appuyer l'organisation de forums de la montagne qui constitueront les grands rendez-vous de la coopération entre montagnards et de l'échange avec la société.

1- Encourager l'organisation des montagnards. La mise en place d'une organisation des montagnards au niveau national est une entreprise très difficile voire impossible sans aide extérieure dans les pays de montagne en développement. Les représentants des communautés de montagne de ces territoires éprouvent en effet de très grandes difficultés à mobiliser quelques moyens financiers pour payer leurs

déplacements, organiser des réunions, rechercher les informations et les faire circuler, élaborer des analyses et propositions, toutes choses indispensables pour constituer une organisation et la faire vivre. Le plus difficile, réalité bien connue, est de réunir le premier euro, celui qui va permettre de lancer la machine. Le deuxième et le troisième viennent plus facilement car, au regard des décideurs et bailleurs de fonds, recevoir une aide constitue déjà une forme de reconnaissance a fortiori si elle est internationale. Le rôle de la Fondation serait donc d'apporter une dotation de démarrage aisée à mobiliser et à utiliser avec en contrepartie des obligations de résultats (et non de moyens). Parmi ceux-ci devraient figurer la représentativité et l'élaboration d'un projet pour le développement de la montagne nationale dans l'esprit de la Charte. Le montant moyen de cette dotation pourrait être de 20 000 euros par pays

2- Soutenir les missions d'étude et d'information. Ces missions auraient deux visées. La première est la recherche d'informations dans des domaines en rapport étroit avec les problématiques de la montagne du pays émetteur ce qui appellerait au préalable un sérieux travail de préparation et au retour une obligation de restitution et de diffusion large de l'information. L'autre objectif est la constitution au sein du ou des pays visités d'un réseau de contacts et la poursuite à travers celui-ci d'échanges réguliers. Ceci suppose que le partenaire du pays d'accueil soit une organisation de montagnards capable de mobiliser des réseaux (des modèles de convention seront élaborés par l'APMM). D'une façon plus générale l'efficacité de ces déplacements et rencontres sera d'autant meilleure que les organisations appartiendront au réseau de l'APMM, avec obligation pour celle-ci de redistribuer ces informations et de mettre en relation les organisations de ce réseau mondial de « solidarité montagnarde » Nord-Sud et Sud-Sud. Au vu d'un projet et sous ces conditions la Fondation pourrait accorder un concours de 20 000 euros par mission.

3- Appuyer l'organisation de forums de la montagne. A travers ces forums plusieurs objectifs sont poursuivis. Le premier est de faire le point régulièrement sur des questions intéressant le développement de la montagne et pour cela mettre en contact direct chercheurs et acteurs locaux. Le deuxième est de dresser, périodiquement, un bilan de la situation des territoires de montagne et des politiques ou actions qui y sont conduites. Le troisième objectif est d'ouvrir un dialogue avec les décideurs, gouvernements et institutions internationales. Le quatrième est de mettre en contact des partenaires susceptibles de nouer des coopérations. Le cinquième est de faire connaître les démarches et initiatives les plus innovantes. Il s'agit en fait de donner à la montagne à travers ces forums la possibilité de faire ce que font périodiquement les secteurs bien organisés de la société : un check-point, une mise à niveau des membres de la communauté sur les connaissances et techniques, l'encouragement aux partenariats. C'est autour de cette manifestation centrale, dans sa préparation, dans son déroulement, dans ses prolongements que se réaliseront les rapprochements, que se créeront les dynamiques de coopération, que se transmettront les connaissances. L'appui de la Fondation à la tenue d'un Forum biennal serait de 300 000 euros.

Ces trois démarches, organisation au niveau national, missions d'études et d'information, forums, auront une haute valeur pédagogique et formatrice si elles sont bien préparées et conduites et de larges retombées sur l'ensemble du milieu si celui-ci est organisé et si l'information y circule bien. Les interventions qui les accompagnent doivent être considérées comme des leviers pour mobiliser d'autres financements. Elles ne se substituent en rien aux aides existantes. Ce ne sont pas des dons de caractère humanitaire mais des concours pour engager des processus durables de développement. Leur capacité à mobiliser, ou rapport coût/efficacité, sera élevé si l'on veut bien considérer que 35 % de la superficie de la planète est concernée et 10 % de la population mondiale dans plus de 120 pays.

III – Besoins de financement. Pour assumer ces trois missions la Fondation devrait disposer, pour pouvoir couvrir en dix ans les trois quarts des pays de montagne en développement, d'un financement annuel de 650 000 euros par an :

- Programme 1 : 20 000 euros x 8 pays en moyenne par an	= 160 000
- Programme 2 : 20 000 euros x 8 pays en moyenne par an	= 160 000
- Programme 3 : 150 000 euros par an	= 150 000
- Appui technique à la mise en œuvre des programmes	= 100 000
- Fonctionnement annuel	= 80 000

Une fois ces orientations sur les objectifs, missions et modes de financement de la Fondation formellement arrêtées par le Bureau, des démarches seront engagées auprès des entreprises ou autres partenaires pour mobiliser les financements. Un délai raisonnable de un an doit être envisagé pour la constitution de la Fondation sous réserve que les partenaires se déclarent. La Fondation n'ayant pas vocation à gérer ces programmes sur le plan technique, il pourrait être créé à ses côtés un « Centre pour l'échange et la coopération en montagne ».

3 -Réunion d'une conférence intergouvernementale sur la montagne en 2006 à Paris

Le Bureau exécutif de l'APMM a pris contact avec le gouvernement français pour lui suggérer de prendre l'initiative de réunir une « conférence intergouvernementale sur la montagne » (au niveau ministériel). Cette démarche est guidée par le souci de sensibiliser directement les gouvernements aux enjeux que représente la montagne et à rechercher ensemble des solutions qui pourraient prendre place dans le cadre national, régional ou international. Les organisations internationales compétentes seraient évidemment invitées à participer à ces débats et au choix des orientations. La Conférence devrait se conclure par une déclaration commune qui fixerait les principes d'action de la communauté des Etats à l'égard de ces territoires, déclaration qui jetterait ainsi les fondements d'une charte pour un développement équitable et durable de la montagne dont l'élaboration serait engagée.

Le gouvernement français a réservé un accueil favorable à cette démarche. Il a souhaité qu'une proposition lui soit faite sur le contenu et sur les résultats attendus avant de se prononcer définitivement. L'APMM a souhaité pour sa part que, au reçu de cette proposition plus élaborée, le gouvernement engage très rapidement une consultation de ses partenaires au sein de l'Union européenne et des Etats concernés sur l'opportunité de cette initiative. La présente note a donc pour objet de préciser les conditions dans lesquelles cette conférence se tiendrait.

I - Contexte – L'initiative de l'APMM prend place deux ans après l'année internationale de la montagne et les manifestations qui l'ont marqué, notamment le High Summit, le Séminaire de Bruxelles, le Sommet de Johannesburg, la Rencontre de Quito, le Sommet de Bichkek, qui ont permis une première sensibilisation des gouvernements. Cette conférence se situe dans le prolongement de ces manifestations et vise à permettre aux ministres représentants les gouvernement de débattre avec leurs homologues des questions les plus importantes concernant la montagne et de rechercher, avec les institutions internationales, des réponses communes aux défis que pose la montagne au XXIème siècle.

II - Problématiques - Une telle initiative se justifie avant tout par l'évolution que connaît la montagne. Celle-ci est menacée dans la plus grande partie de la planète de plusieurs dangers mortels : perte de population, migrations, exode et entassement dans des zones urbaines, déstructuration rapide des sociétés ou communautés d'une part, utilisation de plus en plus intensive des ressources naturelles, recherche de solutions coûteuses à une compétition que ne peuvent soutenir ces territoires, appel à des productions dangereuses, d'autre part, ces situations entraînant de plus en plus de conflits pour l'appropriation des ressources ou territoires, pour le contrôle des productions, pour le maintien des identités et autonomies, pour l'accès aux mêmes droits, etc. Pourtant, en regard la montagne est – ou serait - en mesure d'apporter à l'humanité, à la société, à nos contemporains, quelques uns des biens qui sont - ou seront - les plus demandés : ressources naturelles, eau, biodiversité, paysages, espace de liberté, produits de qualité, art de vivre, valeurs de solidarité, cultures, traditions, etc. Gouvernements et populations doivent donc se fixer comme objectif – ambitieux – de maîtriser ensemble l'évolution de la montagne pour progresser vers un développement équitable et durable de ces territoires.

III - Concept de la rencontre – La Conférence intergouvernementale doit donc ouvrir un véritable dialogue entre les gouvernements et les représentants des populations de montagne dans la perspective d'instituer progressivement au niveau de chacun des pays un véritable partenariat entre les deux composantes dans la « gestion » de la montagne. Il est souhaitable que des perspectives pour l'avenir de la montagne soient dessinées en commun. La Conférence doit donc préfigurer ce dialogue, ce qui ne veut pas dire confusion des responsabilités. Alors que les populations de montagne sont confrontées à des contraintes considérables, il est évident que les solutions ne peuvent être imaginées sans les intéressés et encore moins être mises en œuvre. Elles ne peuvent naître que du dialogue. Il est donc proposé que les représentants des populations de montagne puissent s'exprimer librement sur les principales questions soumises à la Conférence intergouvernementale, qu'ils soient associés à sa préparation, et que la déclaration finale fasse l'objet de consultations en amont de leurs représentants.

IV – Contenu et thèmes – Le thème proposé pourrait être : « Le devenir de la montagne, un enjeu majeur pour la planète - Pour une Charte internationale de la montagne »

Si l'objectif politique retenu est bien celui indiqué d'une évolution maîtrisée de la montagne, un tel objectif ne peut être atteint à l'évidence que par une action puissante de la collectivité publique. C'est d'abord dans le cadre national que se joue l'avenir de la montagne avant de l'être dans le cadre international; mais il faut aussi prendre en compte que la montagne est aussi un phénomène « régional » puisque les massifs débordent largement des frontières. Ceci conduit donc à proposer trois entrées pour les travaux et débats de

cette conférence selon les responsabilités mises en cause : la montagne dans la nation, la montagne dans les ensembles régionaux transnationaux, la montagne dans la communauté internationale. Les problématiques retenues pour chacune de ces entrées sont celles qui peuvent trouver de façon privilégiée leur solution à ce niveau.

1- La montagne dans la nation

- a. Les populations : la reconnaissance des droits, le respect des identités, l'insertion dans le processus démocratique des minorités et l'accès aux droits civiques, le renforcement des autonomies
- b. L'économie : le maintien et la modernisation des activités agricoles et forestières, les politiques foncières structurelles, la valorisation des produits de montagne (qualité, spécificité, protection), la diversification de l'économie, le développement et la maîtrise du tourisme par les populations
- c. Les territoires : la recherche de l'égalité des chances devant le développement, l'accès aux services, les péréquations territoriales et les politiques d'aménagement du territoire
- d. Les ressources naturelles et l'espace: gestion concertée des ressources stratégiques, retombées locales de leur mise en valeur, maîtrise dans l'utilisation de l'espace, maintien de la biodiversité,
- e. Bilan et évaluation des politiques conduites dans ces différents domaines

2- La montagne dans les ensembles régionaux

- a. La montagne frontière et obstacle : la sécurisation des territoires transfrontaliers et la liberté d'aller et venir, la coopération pour le franchissement des massifs, la recherche d'infrastructures adaptées,
- b. La montagne et les ressources transnationales : la gestion coopérative internationale de l'eau et des bassins versants, la mise en réseau des espaces et le maintien de la biodiversité au niveau du massif,
- c. La montagne, espace ethnique, culturel et historique transnational : la reconnaissance intergouvernementale et internationale des entités ethniques et culturelles,
- d. Bilan et évaluation des conventions internationales existantes dans ces différents domaines

3- La montagne dans la communauté internationale

- a. La montagne dans les conflits : l'expression des peuples de montagne sur le plan international, l'insertion dans les procédures d'arbitrage ou de médiation,
- b. La montagne dans la culture mondiale : le maintien de cultures montagnardes vivantes et authentiques pour répondre aux défis nouveaux auxquelles les sociétés montagnards sont confrontées,
- c. La montagne dans la biosphère : la création d'un programme international spécifique à la montagne d'appui au maintien et au renouvellement des ressources naturelles stratégiques
- d. La montagne dans l'économie mondiale: l'adaptation des règles de l'OMC aux contraintes de l'économie de la montagne (>régulation, soutien aux activités, encouragement à la qualité, labellisation, indications géographiques, etc.), conception de programmes spécifiques d'appui au développement,
- e. Bilan et évaluation des programmes internationaux engagés dans ces différents domaines

V – Conclusions – Suites

1- La Conférence se terminera par une « Déclaration finale » qui présentera les conclusions auxquelles les participants sont parvenus pour chacun des points abordés ci-dessus. Par cette déclaration les gouvernements et institutions représentés seront invités à mettre en pratique ces orientations et à s'engager à œuvrer énergiquement pour leur réalisation.

2- Pour la plupart des pays concernés, la mise en œuvre de ces orientations nécessitera un effort marqué de la collectivité nationale mais aussi une aide extérieure renforcée et ciblée sur les territoires de montagne, l'une et l'autre étant liées. Un appel sera donc lancé à renforcer les coopérations bilatérales et multilatérales en direction de ces pays et territoires par un effort accru et une réorientation de moyens.

3- Mission sera donnée à un groupe de pays de préparer une charte internationale pour la montagne qui donnera une force et une légitimité accrues à cette démarche en même temps qu'elle précisera le contenu des orientations et engagements.

4- La faisabilité d'un « observatoire international de la montagne » proposé par l'APMM sera mise à l'étude sous la responsabilité de cette organisation.

Ont participé à cette réunion

(► Membres du Bureau Plénier)

AFRIQUE

■ CAMEROUN

- CHENG Edwards, Maire de WUM, wumrc@hotmail.com
- KEMAJOU Baudelaire, Directeur de Mairie-Conseils Cameroun, baudelaire_k@yahoo.com
- NJONG FONGUY Donatus, Maire de KUMBO, 1er Vice-président de l'Association des Maires du Cameroun, njong@kumbourbanCouncil.org
- SALI Hamadou, Député-maire de BOGO, Président de la Commission de coopération décentralisée, Vice-président de l'Association des Elus de montagne du Cameroun, hamadousali@yahoo.fr

■ MADAGASCAR

- **RABETALIANA Hanta**, Chef de région Haute Matsiatra, Secrétaire Générale de l'AMA (Association des Montagnes Africaines), Vice-présidente APMM pour l'Afrique, apmm-fia@wanadoo.mg, matsiatra@wanadoo.mg

- RABEMANANTSOA Brigitte, Présidente de l'association des femmes maires de Madagascar, bris.sol@wanadoo.mg
- RAHARISON Fidèle, Maire d'Alakamisy-Itenina, président de l'intercommunalité Vohitraina-Antarambivy
- RAZAFIMAMONJY Norosoa, Directrice a.i. de l'APMM-Tambohitravo Malagasy apmm-fia@wanadoo.mg

■ MAROC

- **HAJJARABI Fatéma**, Anthropologue, Professeur à l'Université de Mohamed V de Rabat, fatemahaj@hotmail.com
- **TAZI Leila**, Directrice de la recherche-action à l'AMRASH (Association de Recherche-Action pour l'épanouissement Social et humain - Association of Research Action for Health and Hygiene), tazileila@menara.ma

■ OUGANDA

- **KAURU Adison**, Président du Conseil Communal du district de Kabale, akakuru@hotmail.com

AMERIQUE ANDINE

■ BOLIVIE

- CHURIRI NINA Severo, autorité politique indigène de Quila Quila
- MENDOZA Fernando, Asesor, CONAMAQ (CONSEJO NACIONAL DE AYLLUS Y MARKAS DEL QULLASUYU)
- **NUNEZ TANCARA Dionisio**, Député. Secrétaire Exécutif de COFECA (CONSEJO DE FEDERACIONES CAMPESINAS DE LOS YUNGAS DE LA PAZ), diococa@hotmail.com
- PACHECO Epifanio, QUILA QUILA, CONAMAQ (CONSEJO NACIONAL DE AYLLUS Y MARKAS DEL QULLASUYU)
- RODRIGUEZ ALACA Alejandro, autorité politique indigène de QUILA QUILA

■ COLOMBIE

- **TARAPUES CUAICAL Efrén Felix**, Sénateur, Cabildo Indígena Pasto, aicosenado@hotmail.com

■ INDE

- **BHARTI Rashmi** (Secrétaire Générale d'AVANICRAFT), bharti@ndf.vsnl.net.in; avani_tripuradevi@yahoo.com

■ KYRGHYSTAN

- **AKIMALIEV Djamin**, Academician, General Director Kyrgyz Agricultural Research Institute of Bishkek, krif@mail.kg

■ EQUATEUR

- **CISNEROS Ivan**, IEDECA (Instituto de Ecología y Desarrollo de las Comunidades Andinas), iedecag@andinanet.net
- **GONDARD Pierre**, Représentant de l'IRD en Equateur (Institut de Recherche pour le Développement), gondard@ecnet.ec
- **PILATAXI Cesar, Delegado Diputado Ricardo ULCUANGO**, Dirigeant ECUARUNARI (CONFEDERACIÓN DE PUEBLOS DE LA NACIONALIDAD KICHWA DEL ECUADOR)

■ PEROU

- LOPEZ JIMENEZ Carlos, Alcalde distrital de Santo Domingo, Président du REMURPE (Réseau des Maires Ruraux du Pérou), remurpe@remurpe.org.pe

ASIE

■ NEPAL

- **UPADHYAY Shrikrishna**, Président de l'ONG SAPPROS (Support Activities for Poor Producers of Nepal), Vice-Président de l'APMM pour l'Asie, sappros@htp.com.np

EUROPE

■ FRANCE

ALPES

- FABRE Jacqueline, Assistante de Joël GIRAUD, Député des Hautes-Alpes, jfabre.an@wanadoo.fr
- PATRON Colette, Adjointe au Maire de GAP, colette.patron@ville-gap.fr

PYRENEES

- **HERVE Didier**, Directeur de l'IPHB (Institution Patrimoniale du Haut Béarn), iphb@wanadoo.fr
- **LASSALLE Jean**, Député Maire des Pyrénées Atlantiques, Président de l'APMM, permanence-jean-lassalle@wanadoo.fr
- **MAÏTIA François**, Vice-président du Conseil Régional d'Aquitaine, Président du Comité de Massif Pyrénées, Conseiller Général du Canton de Saint Jean Pied de Port, Vice-président de l'APMM pour les Institutions européennes, francois.maitia@wanadoo.fr

MASSIF CENTRAL

- CHERMETTE Joseph, Maire de Dième (Rhône), mairie@dieme.com
- **LARROCHETTE Jacques**, Maire de Saint-Forgeux (Rhône), Président du Syndicat des Eaux, Trésorier de l'APMM, jacques.larrochette@wanadoo.fr
- MILESI Jean, Conseiller Général, Maire de Melagues (Aveyron), mairie.melagues@wanadoo.fr

CONVENTION ALPINE

- LEBEL Noël, Secrétaire Général, noel.lebel@wanadoo.fr

MADERA (Mission d'Aide au Développement des Economies Rurales)

- DE PADOVA Maria Gabriella, Membre du C.A., mariella.depadova@libero.it
- **LOGIE Gérard**, Administrateur, glogie@club-internet.fr

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES

- JOURET Alain, Sous-directeur adjoint, alain.jouret@diplomatie.gouv.fr
- PIALOUX Philippe, Chef de bureau de la coopération décentralisée (Direction Générale de la Coopération Internationale Décentralisée), philippe.pialoux@diplomatie.gouv.fr

VSF-CICDA (Vétérinaires Sans Frontières - Centre International de Coopération pour le Développement Agricole)

- ▶ **APOLLIN Frédéric**, Directeur des Programmes de VSF CICDA, f.apollin@cicda.org

CHERCHEURS

- ▶ **BLAMONT Denis**, Chercheur au CNRS (Centre National de Recherche Scientifique), Institut de Géographie Alpine, Vice-président pour la Recherche, denis.blamont@ujf-grenoble.fr
- ▶ **BOURLIAUD Jean**, Chercheur à l'INRA (Institut National de Recherches Agronomiques), Vice-président pour la Coopération internationale, bourliaud@ivry.inra.fr

SECRETARIAT GENERAL APMM (Association des Populations des Montagnes du Monde)

- GELIN Cécile, Assistante
- JACOB Gitta, Assistante à l'APMM, gitta-jacob@apmm-wmpa.org
- ▶ **RÉMY Pierre**, ancien Délégué Général de l'ANEM, Secrétaire Général par Intérim de l'APMM, p.remy@apmm-wmpa.org
- STANISLAS Claudine, Directeur de l'APMM, c.stanislas@apmm-wmpa.org

ACCOMPAGNANTS

- LASSALLE Pascale
- MARANDOLA Laurence marandolabol@hotmail.com
- SEXTON Danièle
- STAMOS Michèle

■ ITALIE

LOMBARDIA

- ▶ **PRIGNACHI Valerio**, Sindaco di Treviso Bresciano, Assessore ai trasporti della provincia di Brescia, Vice-président de l'UNCHEM, Vice-Président de l'APMM pour l'Europe, vprignachi@provincia.brescia.it

MARCHE

- CAPPONI Sauro, Assessore Ambiente. Provincia di Pesaro e Urbino, s.capponi@provincia.ps.it
- BORNACCIONI Daniele, accompagnateur

PROVINCIA DI PARMA

- DALL'OLIO Nicola, Assessorato Agricoltura e Alimentazione, n.dall'olio@provincia.parma.it

PIEMONTE

- ALLEMANO Paolo, Sindaco di Saluzzo, sindaco@comune.saluzzo.cn.it
- BRESSY Ermanno, Direttore AgenForm: Agenzia dei Servizi Formativi della PROVINCIA DI CUNEO,
- DELLEANI Daniela, Regione Piemonte, daniela.delleani@regione.piemonte.it
- DE MARIA Federica, Assessorato alla Montagna Regione PIEMONTE, Segreteria.Montagna@regione.piemonte.it
- GALLIANO Aldo, Presidente del GAL (Gruppo di Azione Locale) "Tradizioni delle Terre Occitane"
- GIOFFI Renato, rappresentante Comunità Montana Montecresente, yuri.gioffi@virgilio.it
- GIORGIS Susanna, Vice-presidente e assessore al Turismo de la COMUNITA MONTANA VALLE VIGEZZO, vallevigezzo@vallevigezzo.vb.it
- PRINA Arturo, Presidente, Associazione Produttori Apistici Valli Ossolane, ilmotta@tiscali.it
- QUAGLINO Alberto, Politecnico di Torino

- QUANRANTA Livio, Presidente della COMUNITA MONTANA VALLE STURA

▶ **VAGLIO Roberto**, Assessorato alle Politiche per la montagna, Regione PIEMONTE, robertovaglio@yahoo.it, Segreteria.Montagna@regione.piemonte.it

SARDEGNA

- ▶ **ZEDDA Celeste**, Presidente della XXIV Comunità Montana « Serpeddi », serped@libero.it

CERVIM (CENTRO DI RICERCHE, STUDIE E VALORIZZAZIONE PER LA VITICOLTURA MONTANA)

- STEVENIN Francesco, Presidente del CERVIM, info@cervim.it

ISTITUTO NAZIONALE DELLA MONTAGNA

- FARINA Rosanna, Ricercatora, Istituto Nazionale della Montagna, farina@imont.gov.it
- SCAFFIDI Alessandra, Responsabile sedi decentrate e organi di governo, farina@imont.gov.it

UNCHEM (Unione Nazionale Comuni Comunità Enti Montani)

- ▶ **CAVINI Bruno**, Secrétaire Général de l'UNCHEM (représentant le Président, Enrico Borghi), b.cavini@uncem.net

■ PORTUGAL

PONTE DE LIMA (District de Viana do Castelo)

- CAMPELO Daniel, Maire de PONTE DE LIMA, presidente@cm-pontedelima.pt

TAVIRA (District de Faro)

- CORREIA Jose Macario Custodio, Presidente da Câmara Municipal de TAVIRA, presidente@cm-tavira.pt

■ ROUMANIE

BOTOSANI COUNTY COUNCIL

- CONTAC Constantin, President, timofti@cjbotosani.ro
- TIMOFTI Viorica, Councillor, timofti@cjbotosani.ro
- DIMITRU Dimitriu, Accompanying

BRASOV COUNTY COUNCIL

- UNGUREANU Vasile, Vice-President, vasileun@yahoo.com; relex@brasovcounty.ro
- BIRSASTEANU Adriana, Councillor Culture, Education Tourism, relex@brasovcounty.ro
- EMIL Nita, County Councillor, relex@brasovcounty.ro
- GHEORGHE Simona, County Councillor, relex@brasovcounty.ro
- DOBROGEANU Toma, County Concillor

DOLJ COUNTY COUNCIL

- ODOLBASA Victor, Vice-president, relpub@cjdolj.ro
- DAVID Mariana, Counsellor, relpub@cjdolj.ro

■ SUISSE

CANTON DU VALAIS

- AYMON Yvan, directeur adjoint, chef marketing-partenaires de Valais tourisme, yvan.aymon@valaistourism.ch
- CLIVAZ Patrice, Président du Parlement de la République et Canton du Valais, patrice.clivaz@escsierre.vynet.ch

FDDM (Fondation pour le développement durable des montagnes)

- ▶ **NANCHEN Gabrielle**, Présidente, Vice-présidente de l'APMM, gabrielle.nanchen@netplus.ch
- NANCHEN Eric, Directeur, fddm@netplus.ch

CHERCHEURS

- RUDAZ Gilles, Assistant de recherche, Département de géographie, Université de Genève, gilles.rudaz@geo.unige.ch
- TORNAY Vincent, assistant docteur, Département de géographie, Faculté des Sciences économiques et sociales de Genève, vincent.tornay@geo.unige.ch